Image not found or type unknown

Droit a la succession je me demande comment ca marche

Par **agnau**, le **30/01/2015** à **00:18**

voila mon mari viens de decedes et il avait juste un compte en banque a la hauteur de 20.00 euros et une collection de johnny hallyday il 2 enfant d un premier mariage et il me reclames la moitier de la collection de johnny alors que c est mon mari et moi meme qui la l avons payer surtout moi car a chaque occasion je lui offrais un article sur johnny merci de me repondre au plus vite je voulais leur en faire kdos mais comme ils y vont je ne vois pourquoi je ferrais ca maintenant

Par **domat**, le **30/01/2015** à **11:11**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **Visiteur**, le **30/01/2015** à **14:01**

"il avait juste un compte en banque a la hauteur de 20.00 euros" vous étiez mariés ? donc à moins d'avoir un contrat de mariage spécifique, la succession ne va pas se faire uniquement sur ce compte ! tel que vous semblez le croire !

Par **agnau**, le **30/01/2015** à **23:58**

il avait uniquement ce compte et j avais un procuration sur ce compte.
moi je voulais urtout savoir pour la collection de johnny hallyday si c enfant on le droit de me la prendre vu qu il etaient partis de la maison quand on a commencer cette collection

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés